



APPEL A CANDIDATURE

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE L'AMELIORATION ET REFORME DU CADRE JURIDIQUE POUR SOUTIEN AUX START-UPS A MADAGASCAR

Crédit IDA 69290

AMI N° C-357-PIC3-2024

Date de lancement : 04 octobre 2024

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat de consultance en objet.
2. Cette mission a pour principal objectif de mieux cerner les blocages réglementaires et législatifs actuels, en vue d'établir un cadre juridique et/ou réglementaire favorable au développement et au soutien des start-ups qui permettra de : (i) clarifier la définition d'une start ups, (ii) faciliter la création des start ups, (iii) promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation, (iv) renforcer l'écosystème relatif au développement des start ups, (v) promouvoir l'émergence de start ups innovantes ainsi que la croissance rapide de ces dernières, (vi) faire du secteur privé un moteur de développement, (vii) booster le développement économique de Madagascar.
3. Les termes de référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site www.pic.mg.
4. La Coordination Nationale du Projet PIC3 invite les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures de recrutement de Consultant Individuel de la Banque Mondiale définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les Services de Consultants », 5ème édition (Septembre 2023). Les trois (03) candidats jugés pertinents, après évaluation des dossiers, seront invités à un entretien afin de détecter les mieux qualifiés.
5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI », énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6. Le consultant recherché doit répondre aux qualifications suivantes :
 - Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BACC + 5 minimum, dans l'un des domaines suivants : Droit, Télécommunication, Finance, Développement International, ou tout autre domaine pertinent ;
 - Avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle réussie dans l'élaboration de réformes et / ou textes juridiques ;
 - Avoir une excellente connaissance des tendances et meilleures pratiques internationales en matière d'appui à l'entrepreneuriat ;
 - Avoir une expertise technique dans l'élaboration et la mise en place de mesures fiscales ;
 - Avoir une excellente compétence en communication, synthèse, analyse et rédaction ;
 - Avoir une expérience avérée à concevoir puis mener des réformes pour un gouvernement, a un haut niveau d'implication SG/Ministres/Présidence, y compris coordination entre différents ministères ;
 - Avoir une connaissance, un réseau et expériences avérées de travailler avec le domaine de l'entrepreneuriat ;
 - Maîtrise du français et de l'anglais parlé et écrit.

7. Les candidats intéressés doivent envoyer exclusivement par mail leur dossier de candidature, sous format PDF, composé d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé avec les références professionnelles, d'une copie certifiée de diplôme le plus élevé ainsi que les attestations de travail au plus tard le **21 octobre 2024** à minuit à l'adresse : procurement@pic.mg.
8. L'objet du mail d'envoi doit porter obligatoirement la mention suivante « AMI C-357-PIC3-2024 – AMELIORATION ET REFORME DU CADRE JURIDIQUE POUR SOUTIEN AUX START - UPS A MADAGASCAR ».

Le Projet décline la responsabilité de la non-considération des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.

Antananarivo le 04 octobre 2024
Le Projet Pôles Intégrés de Croissance